



LES ASSURES DU RSI EN COLERE (lettre ouverte) par [Eric Borensztein](#), mercredi 4 janvier 2012, 22:19

Source Facebook (Reproduction)

UN COLLECTIF D'ADMINISTRATEURS DU RSI ILE DE FRANCE CENTRE SE MOBILISE POUR DEFENDRE LES ASSURES DU RSI VICTIMES DE DYSFONCTIONNEMENTS INADMISSIBLES !

Des appels à cotisations injustifiés pouvant aller jusqu'à des actes contentieux ou saisies de comptes bancaires.

1. Des suspensions de couverture maladie pour des assurés du fait de radiations intempestives ou absence d'ouverture de droits.
2. Des appels à cotisations non envoyés ou bloqués par le système informatique provoquant "un reste à recouvrer" de près de six milliards d'euros et dont une partie est d'ores et déjà prescrite. Etc.
3. Les relevés de carrière et le calcul des retraites sont difficiles à établir.

Bien d'autres anomalies ont été aussi pointés par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), la Cour des Comptes, le Médiateur de la République et la Direction de la Sécurité Sociale.

NOUS EXIGEONS IMMEDIATEMENT !

1. **UN GRENELLE DU RSI** avec une table ronde réunissant tous les intervenants afin d'élaborer un cahier des charges précis permettant une sortie de crise rapide.
2. **UN INTERLOCUTEUR UNIQUE** décisionnaire pour les travailleurs non salariés.
3. **UNE DECISION POLITIQUE FORTE** pour sortir de l'emprise des URSSAF avec une véritable convention de service liant le RSI et l'URSSAF, pour que le RSI retrouve sa souveraineté et que son indépendance puisse être sauvegardée.

Pourquoi les ratés de cette réforme ?

Mis en place au 1er janvier 2008, L'ISU (l'Interlocuteur Social Unique) fonctionne toujours très mal et occasionne des difficultés majeures pour des centaines de milliers d'artisans et commerçants.

Ces problèmes se traduisent par une montée insupportable des réclamations des assurés tant par le volume à traiter que dans l'exaspération qu'elles traduisent.

En fusionnant la CANAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Non Salariés), la CANCAVA (Caisse de Retraite des Artisans), l'ORGANIC (Caisse de Retraite des Commerçants) et les Caisses Maladies PL (Professions Libérales) "à la va-vite" sans créer l'indispensable applicatif informatique dédié à ce nouveau régime rassemblant Artisans et Commerçants, Santé et Retraite, et ce avec un nouveau découpage géographique, le Régime Social des Indépendants a été dès son origine impossible à gérer car les cotisations sociales sont appelées par l'Urssaf agissant comme prestataire de service du RSI, mais elles sont inaccessibles informatiquement par les agents du RSI. Ces derniers n'ont pas la maîtrise et ont le plus grand mal à résoudre les problèmes des assurés faute d'outils informatiques adaptés.

HALTE AUX DESASTRES FINANCIERS ET HUMAINS